



# ÉCOLE DU BREUIL

*Arts & Techniques du paysage*

## Conseil d'administration

Jeudi 1<sup>er</sup> février 2024

Sténotypie  
**STENHEL**

9 rue Claude Bernard  
94310 ORLY  
Tel : 09.52.39.58.77  
Mobile : 06.12.18.63.66  
[jeanneret.helene@gmail.com](mailto:jeanneret.helene@gmail.com)

# FEUILLE DE PRÉSENCE

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Représentants du Conseil de Paris :

M. Christophe NAJDOVSKI, Président, en visio  
Mme Audrey PULVAR, en visio  
M. Franck MARGAIN, en visio  
Mme Douchka MARKOVIC, en visio  
Mme Pénélope KOMITES, pouvoir à M. NAJDOVSKI  
Mme Marie-Christine LEMARDELEY, pouvoir à Mme PULVAR

### Personnalités qualifiées

M. Jean-Pierre GUENEAU, représentant d'Hortis, pouvoir à M. DURAND-BESTRY  
Mme Sophie REVEL-MOUROZ, représentante de l'UNEP, en visio  
M. Pierre AUBIGNAC, représentant de l'AFAUP, pouvoir à M. TRYSTRAM  
M. DURAND-BESTRY, représentant de l'association des anciens élèves de l'École, en visio  
M. Marc LOISELEUR, représentant des maîtres d'apprentissage, pouvoir à Mme REVEL-MOUROZ  
M. Gilles TRYSTRAM, représentant AgroParisTech, en visio

### Représentants des élèves

Mme Alice VITTE, présente  
M. Enzo JOBERTY, pouvoir à Mme VITTE

### Représentant du personnel ne prenant pas part au vote

Mme Sandra CIGNETTI, UCP, présente  
Nicolas BASINC, CGT, en visio

## MEMBRES DE L'ADMINISTRATION

M. Léon GARAIX, Directeur général  
Mme Isabelle CROS, Directrice des services administratifs et des ressources  
M. Romain de SWARTE, Directeur de la formation continue  
Mme Marie MONJAUZE, Directrice du développement  
Mme Adrienne SZEJNMAN, Directrice des services techniques et du domaine  
Mme Corinne CARNE, Assistante de direction

## EXCUSES

Mme Afaf GABELOTAUD  
Mme Chloé SAGASPE  
M. Jean-Noël AQUA

## STENOTYPISTE

Mme Hélène JEANNERET

# SOMMAIRE

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 22 novembre 2023 .....	1
2. Débat d'orientation budgétaire - <i>projet de délibération n° EDB-2024-1</i> .....	1
3. Autorisation de virements de crédits inter-chapitres - <i>projet de délibération n°EDB2024-2</i> .....	8
4. Mise en place du Forfait Mobilité Durable - <i>projet de délibération n°EDB-2024-3</i> .....	9
5. Modification de la délibération IFSE - intégration des professionnels médico-sociaux - <i>projet de délibération n°EDB-2024-4</i> .....	9
6. Tarification des prestations de formation sur facturation - <i>projet de délibération n°EDB-2024-5</i> ...	10
7. Modification des Conditions Générales de Vente (CGV) - <i>projet de délibération n°EDB-2024-6</i> .....	10
8. Tarification des Frais de déplacement - <i>projet de délibération n° EDB-2024-7</i> .....	11
9. Tarification des cours de jardinage grand public en famille Parents + Enfants - <i>projet</i> <i>de délibération n° EDB-2024-8</i> .....	11
10. Tarification d'achat de prestations intellectuelles d'ingénierie via des vacances - <i>projet de délibération n° EDB-2024-9</i> .....	13
11. Tarification des cours de permaculture - <i>projet de délibération n° EDB-2024-10</i> .....	13
12. Tarification de mise à disposition des espaces intérieurs et extérieurs - <i>projet</i> <i>de délibération n° EDB-2024-11</i> .....	14
13. Actualisation Tarification de l'offre de service - <i>projet de délibération n° EDB-2024-12</i> .....	15
<u>Point d'information</u> : .....	16
Plan d'actions suite au Conseil d'Administration Extraordinaire du 19 octobre 2023 .....	16

*La séance est ouverte à 14 heures 05 par M. NAJDOWSKI.*

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous pouvons commencer cette séance du Conseil d'administration.

Comme à chaque fois, nous devons désigner un ou une secrétaire de séance parmi les Conseillers de Paris. Est-ce que quelqu'un veut bien se dévouer ? Je rappelle que ce secrétariat est assez formel : il s'agit d'assister les services et de vérifier le bon déroulé des procédures.

**Mme MARKOVIC.**- C'est OK pour moi.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci beaucoup.

Le quorum est atteint. Je vous propose d'aborder l'ordre du jour, qui comporte 12 délibérations plus un point d'information.

### **1. Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 22 novembre 2023**

**M. le PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des remarques ? Pas de remarques ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

*Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

### **2. Débat d'orientation budgétaire - projet de délibération n° EDB-2024-1**

**M. le PRÉSIDENT.**- Comme chaque année en début d'année, nous commençons avec un premier Conseil d'administration consacré à ce débat d'orientation budgétaire, étape préalable au vote du budget primitif qui, lui, aura lieu lors du prochain Conseil d'administration, en mars.

Il s'agit de présenter le cadre d'élaboration de ce budget primitif pour l'année 2024, de vous donner également les grandes orientations arrêtées par l'École du Breuil ainsi que le cadre et le soutien financier de la Ville de Paris notamment.

Monsieur le Directeur, je vous donne la parole pour présenter ce point.

**M. GARAIX.**- Je vous remercie, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous.

Je vais prendre quelques minutes pour vous présenter la situation en matière budgétaire de l'École sur les perspectives 2024, puisque c'est l'exercice du débat d'orientation budgétaire. Lors du Conseil d'administration qui précède le vote du budget, on a un temps consacré à présenter les orientations qui sont ensuite soumises au vote de notre assemblée.

Devenue régie autonome le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'École du Breuil entre désormais dans sa sixième année de fonctionnement en tant qu'établissement autonome. Durant cette période marquée par la construction de l'autonomie et l'amorce du développement de l'établissement, des dépenses nouvelles étaient nécessaires pour financer la nouvelle organisation de la structure ainsi que son déploiement.

Simultanément, la structuration mise en place a permis d'accroître les recettes propres de l'École. Ainsi, sur la grande période 2019-2024, le budget de fonctionnement de l'École est passé de 6,250 M€ à 8,174 M€, soit une augmentation d'environ 30 %.

Cette croissance est principalement liée à la croissance des effectifs de l'établissement, et le tableau des emplois du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le premier au moment de la création de la régie autonome École du Breuil, comptait 93 postes. Aujourd'hui, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, ce même tableau des emplois en compte 110.

Cet accroissement des effectifs de l'établissement a été rendu nécessaire par l'intégration au sein des équipes de l'École de l'ensemble des fonctions nécessaires au fonctionnement d'un établissement public et des ressources humaines pour assurer le développement de l'établissement.

L'augmentation des effectifs a naturellement induit une dépense en hausse de l'ordre de 20 %, passant d'une masse salariale de 5,097 M€, donc *grosso modo* 5,1 M€, à plus de 6,1 M€ dans le budget primitif 2024 qui sera soumis à votre vote en mars prochain.

Dans le même temps, l'École a conduit de nombreuses actions pour accroître considérablement ses recettes propres, qui sont passées sur cette même période d'1,6 M€ environ à plus de 2,750 M€, telles qu'elles sont prévues à l'heure actuelle dans le projet de budget 2024, soit une croissance de plus de 72 % sur cette période. On peut ainsi dire que l'École a financé une part importante de sa propre croissance.

Sur 2024, cette tendance va se poursuivre avec un budget qui continue à croître et des recettes propres qui, elles aussi, continuent à croître. Pour autant, le soutien de la Ville de Paris reste central dans l'équilibre budgétaire de l'établissement, et en 2024, des actions nouvelles vont être engagées en cohérence avec les préconisations, d'une part, de l'Inspection générale de la Ville -on en a déjà parlé et on en reparlera- et, d'autre part, avec la Mission d'Inspection Santé et Sécurité au travail -la MISST- de la Direction des ressources humaines de la Ville de Paris.

L'évolution des dépenses est liée au développement de la structure, notamment au travers du renforcement de son offre de formation, et elle est également induite par les dépenses courantes qui, à l'École comme ailleurs, croissent avec des contrats, des prix de matériel et des fournitures qui augmentent.

Par ailleurs, la professionnalisation des agents, leur sensibilisation à différentes questions telles que les violences sexistes et sexuelles ou la déontologie, nous amèneront à conduire des actions nouvelles de formation de prévention de la santé et de la sécurité au travail, qui sont un investissement générateur de dépenses, notamment en fonctionnement, pour l'établissement.

Enfin, en 2024, de plusieurs actions vont être entreprises pour refonder le pacte social, pour stabiliser le cadre statutaire et permettre de donner une nouvelle dynamique à l'établissement à travers l'élaboration collective d'un projet d'établissement. Pour ceci, l'École aura besoin de recourir à des compétences externes au travers de la mobilisation d'un certain nombre de prestataires.

La masse salariale représente aujourd'hui environ 75 % des dépenses de fonctionnement et son augmentation -on l'a déjà dit pour la période qui vient de se passer, mais cette remarque continue à être vraie sur l'année 2024- est intrinsèquement liée au développement de l'École, qui nécessite d'avoir recours à de nouvelles compétences. Elle est par ailleurs due à l'augmentation des rémunérations issues de mesures nationales, mais aussi de mesures mises en place, soit par la Ville de Paris, soit directement par l'École.

Ainsi, sur la période 2019-2024, le budget de l'École passe de 6,250 M€ en fonctionnement à 8,174 M€, soit une augmentation d'1,024 M€, avec pour principale augmentation des charges de personnel et des frais assimilés, qui représentent plus d'1 M€, en croissance de 20 %, et des charges à caractère général, donc tout ce qui est hors frais de personnel, qui, elles, augmentent d'un peu moins de 900 000 €, soit plus de 75 %.

## **Le fonctionnement**

### Les dépenses

On peut noter que nos dépenses de fonctionnement seront amenées à croître par rapport à l'année précédente de l'ordre de 6,9 % et que ceci est principalement lié, d'abord aux charges générales, qui sont estimées, pour le budget 2024, à hauteur d'1,777 M€ alors qu'elles ont été l'année dernière d'1,584 M€. C'est une hausse d'un peu plus de 190 000 €, de l'ordre de 12 %.

Pourquoi cette hausse de 12 % ?

### 1) Des actions nouvelles vont être entreprises

↳ Comme je le disais, nous allons avoir recours à des prestations intellectuelles qui vont être nécessaires à l'accompagnement du travail de refonte de l'École et à l'élaboration de son projet d'établissement, comme nous l'a suggéré notamment le rapport de l'Inspection générale.

↳ Tous les frais qui vont être liés au développement de l'offre de formation notamment proposée du côté de la formation pour adultes, la formation continue. Je veux préciser que ces dépenses nouvelles du côté de la formation pour adultes auront pour conséquence de permettre à l'École de percevoir des recettes nouvelles en vis-à-vis de ces dépenses nouvelles.

C'est pour moi l'occasion d'informer l'ensemble du Conseil d'administration du fait que l'École a récemment été désignée attributaire d'un marché quadriennal, lancé par OCAPAT, l'opérateur de compétence sur les métiers de l'École, puisque c'est l'opérateur de compétence sur les secteurs de l'agriculture et du paysage. Cet opérateur de compétence a lancé un gros marché en 2023 ; l'École avait répondu sur 26 lots et a été attributaire -le marché a été signé récemment- de 24 de ces 26 lots.

Le pôle de formation continue de l'École est mis à disposition, *via* OCAPAT, des entreprises du paysage et de l'agriculture de moins de 50 salariés qui souhaitent former leurs agents.

↳ Les frais de formation de personnel seront en forte hausse. Cela représente une hausse de l'ordre de 80 %. L'École a besoin de financer la professionnalisation de ses agents et de conduire des actions diverses et variées en matière de formation, de sécurité et autres, des éléments qui nous ont été suggérés tant par l'IG que par la MISST. On traduit donc cela en prévisions de dépenses pour l'année 2024.

↳ La réévaluation de l'ensemble des fluides. De ce point de vue, nous sommes comme n'importe quelle structure et nos dépenses de fluides augmentent. En outre, les fournitures diverses augmentent de la même manière parce qu'il y a une inflation et on la répercute dans nos prévisions de dépenses.

↳ On a dû aussi évaluer à la hausse un certain nombre de dépenses au regard de l'exercice budgétaire 2023. On a pu constater que certaines dépenses avaient été au-delà de nos prévisions de 2023 et on les ajuste à la hauteur pour 2024. C'est le cas de la contribution de l'établissement à la restauration des agents et des apprenants puisque l'École contribue de manière importante au financement des repas des élèves et des apprenants en général, ainsi que du personnel. Après le reflux de la période Covid, on est en train de retrouver un niveau régulier de fréquentation de notre restaurant scolaire et administratif.

Par ailleurs, il faut anticiper aussi des hausses sur tout ce qui est maintenance des installations, avec des coûts de contrats qui, assez logiquement, augmentent aussi.

### 2) Les charges de personnel

On en a parlé, mais je vais davantage entrer dans le détail.

Il est prévu que ces charges augmentent en 2024 d'environ 300 000 €, soit une augmentation d'un peu plus de 5 %, et qu'elles passent ainsi de 5,8 M€ à un peu plus de 6,1 M€. Cette hausse est notamment due à des revalorisations décidées au niveau national et d'autres au niveau de la collectivité parisienne ou de l'établissement.

Entrons un tout petit peu dans le détail en allant décroissant sur l'impact budgétaire de ces différentes mesures.

➤ L'attribution de cinq points d'indice supplémentaires pour l'ensemble des agents de la fonction publique, avec un impact sur notre budget d'environ 45 000 €.

- Des revalorisations nationales avec l'évolution du point d'indice, l'augmentation du SMIC, les revalorisations des catégories B et C, qui auront un impact estimé à 40 000 € sur la masse salariale de cette année 2024.
- L'évolution décidée par la Ville de Paris, et que nous intégrons, du dispositif de ratio promus/promouvables, qui aura un impact d'environ 40 000 € sur cette année 2024.
- L'application d'une campagne indemnitaire en cohérence avec celle appliquée par la Ville de Paris -on a fait une parfaite similitude-, qui aura un impact de 30 000 € environ.
- L'évolution de la contribution de notre établissement à la prise en charge de la mobilité des agents et la mise en place d'un forfait mobilité durable, qui devrait avoir un impact de l'ordre de 15 000 € sur notre budget 2024.
- Des créations de postes qui nous ont été suggérées notamment dans le rapport de l'Inspection Générale, liées aussi à l'avancement des travaux de réhabilitation de l'École. Il est prévu en cours d'année de recruter deux postes de catégorie A, qui auront aussi un impact sur la masse salariale de l'École.
- Le GVT (glissement vieillesse technicité), qui a aussi un impact sur la masse salariale.

### Les recettes

Nos recettes propres ont augmenté considérablement entre 2019 et 2024 puisqu'en 2019, elles étaient de l'ordre de 1,6 M€ et que, l'année dernière, elles étaient d'environ 1 M€ au-dessus, c'est-à-dire un peu plus de 2,5 M€, soit une progression importante sur la période 2019-2023 de 57 %. On estime que, cette année, cette croissance va se poursuivre à hauteur de 4,6 %, et nous aurions des recettes propres à hauteur de 2,6 M€.

Il faut évoquer très rapidement un petit excédent sur l'année 2023, qui sera reporté en recettes sur notre budget 2024 de l'ordre de 120 000 €.

Les recettes sont en hausse par rapport à 2023 et ce, malgré un contexte difficile lié à trois points principalement :

- La baisse des effectifs de la filière scolaire et sa répercussion, que l'on peut qualifier de mécanique, sur les recettes liées à la subvention de l'État, puisque l'École du Breuil bénéficie de subventions de la part de la DRIAAF au regard des effectifs qu'elle accueille dans son lycée. Quand les effectifs baissent, la recette associée de l'État baisse en conséquence.
- La baisse liée à l'accueil des assistants/assistantes d'élèves en situation de handicap (AESH) puisque l'État finance une partie du salaire de nos AESH et que nous ajustons chaque année le nombre d'AESH au nombre d'élèves en situation de handicap. Il nous faut préparer des dispositifs d'accompagnement spécifique, qui passent notamment par l'accueil au sein des équipes de l'École d'AESH. En 2024, nous aurons un nombre moins élevé d'AESH dans l'établissement du fait d'un nombre d'élèves en situation de handicap qui décroît par rapport à l'année dernière, donc les recettes liées à cet accueil d'AESH se réduiront.
- La légère baisse du nombre d'apprentis -cela concerne le CFA-, et donc, une baisse des recettes liées aux conventions financières associées à l'accueil des apprentis. C'est une tendance qui n'est pas propre à l'École du Breuil et nous consacrons beaucoup d'énergie pour contrarier cette tendance. C'est un travail qui doit être partagé par l'ensemble des métiers de l'École que d'être offensif sur nos politiques de recrutement d'apprenants tant sur la filière scolaire qu'en apprentissage.

Cette politique-là, nous la conduisons, la réinventons chaque jour et nous sommes présents dans des établissements pour faire connaître nos formations. Sur les réseaux sociaux également. Nous

accueillons également un nombre toujours plus important de stagiaires et tous les métiers de l'École sont mis à contribution sur l'accueil de ces stagiaires pour donner envie à ces potentiels futurs élèves de nous rejoindre.

L'année dernière, on avait commencé à travailler ce sujet du recrutement en déclinant tout au long de l'année des accueils et des formes de sensibilisation un peu individualisées d'élèves intéressés.e.s et cela nous a permis de recruter une classe de seconde dont tout le monde dit que c'est une classe de grande qualité. Nos efforts portent leurs fruits et ceci nous confirme qu'il faut continuer à travailler collectivement sur nos politiques de recrutement en année n-1 par rapport à une rentrée scolaire.

Par ailleurs, côté Formation Continue, l'estimation des recettes est, à ce stade, prudente. Sur le marché de l'OCAPIAT que j'évoquais qui est un marché qui va durer quatre ans, nous sommes nouvel entrant et on ne sait pas exactement quel va être le degré de sollicitation de l'École par les entreprises. C'est donc difficile pour nous d'évaluer le nombre de formations qui vont être conduites. Nous sommes prudents sur la recette et adapterons les dépenses, mais aussi les recettes en cours d'année, en fonction de ce que nous observerons de la façon dont ce marché, et d'autres, se déploient.

En ce qui concerne la subvention de la Ville de Paris :

Le Conseil de Paris de décembre, qui est le conseil budgétaire de la collectivité parisienne, a attribué une subvention de 4,650 M€, égale au montant de la subvention accordée l'année dernière, c'est-à-dire le niveau de soutien accordé le plus haut via la subvention principale de la Ville de Paris.

À cela s'ajoute -je parle sous le contrôle d'Audrey Pulvar- une subvention dédiée à l'accompagnement des dispositifs d'agriculture urbaine à hauteur de 250 000 € qui devrait être délibérée dans les prochains mois.

Voilà pour les prévisions de recettes stabilisées côté Ville de Paris. Toutefois, au vu de ses besoins de fonctionnement et de développement, l'École aura besoin d'une subvention complémentaire. À ce jour, elle est estimée à un peu plus de 500 000 € pour assurer l'équilibre de son budget, mais tout cela sera réévalué en cours d'année en fonction de l'actualisation des besoins.

Ce travail est prévu d'ores et déjà avec les collègues de la Direction des espaces verts et les collègues de la Direction des finances et des achats.

Nous continuerons à être actifs sur la taxe d'apprentissage. Nous avons cette année perçu une taxe d'apprentissage un peu au-delà des prévisions. De mémoire, la prévision 2023 était de 40 000 € et on a touché 48 000 €. On est resté prudent dans les prévisions. On est toujours à 40 000 € pour le budget 2024, mais on ne s'interdit évidemment pas d'aller chercher encore plus.

Voilà sur ces éléments de recettes en fonctionnement.

## **L'investissement**

C'est un sujet important. Les choses bougent aussi de ce côté.

### Les dépenses

Notre budget primitif 2024 estime nos dépenses à 946 591 € exactement, ce qui représente une hausse par rapport à l'année dernière. Ces dépenses se détaillent ainsi :

- L'entretien courant, la poursuite des travaux d'isolation thermique, les dépenses en matière d'hygiène et de sécurité qui ont été notamment repérés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels et dans le rapport de la MISST.
- Un travail va être entrepris sur la signalétique au sein du domaine, sur lequel il est nécessaire de faire des progrès.

➤ Des travaux sur l'entrée principale, dans le sens la plus usitée, côté Route de la Pyramide, qui, aujourd'hui, est une entrée bien peu qualitative et où les conditions de travail des agents de surveillance ne sont pas satisfaisantes.

On travaille donc en ce moment avec différents maîtres d'œuvre pour en choisir un et reconfigurer notre entrée pour en faire une entrée digne d'un établissement de formation qui accueille plus de 300 élèves en formation initiale, plusieurs milliers de personnes formées en formation continue et plusieurs dizaines de milliers de visiteurs, parisiens ou pas, qui viennent fréquenter notre établissement, notamment son domaine. Ce travail est en cours.

➤ Des études vont être poursuivies sur la question de la restructuration globale de l'établissement.

Sur ce point, je veux faire un petit zoom puisqu'on a des nouvelles importantes à partager avec le Conseil d'administration.

En effet, le budget primitif de la Ville de Paris pour l'année 2024, voté en décembre 2023, a permis d'ouvrir -ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent- une ligne au budget d'investissement de la Ville de Paris en créant ce que l'on appelle, dans le jargon budgétaire, une « autorisation de programme », c'est-à-dire que désormais existe à la Ville de Paris une autorisation de programme qui s'appelle « rénovation de l'École du Breuil ».

C'est le cas depuis fin décembre, ce qui nous envoie un signal fort puisque ce projet de rénovation, qui a donné lieu à un travail programmatique et suscite une grosse attente, commence à prendre une réalité d'un point de vue budgétaire du côté de la Ville de Paris.

Nous verrons en cours d'année, en fonction des besoins financiers que nous aurons, comment mobiliser l'argent disponible sur cette autorisation de programme, qui se décline en crédits de paiement dès l'année 2024.

Nous sommes donc désormais en mode projet puisque le Président du Conseil d'administration, la direction de l'École et la DEVE présenteront au Secrétariat Général de la Ville ce printemps un dossier en Comité de Lancement des Études (CLE). Le CLE constitue la première étape de validation opérationnelle quand un gros projet d'investissement est porté à la Ville de Paris. Nous gravirons tous ensemble cette première marche mi-mars pour présenter l'état d'avancement de nos réflexions sur le projet de réhabilitation de l'École.

Sur l'investissement toujours, même si cela a une dimension plus pluriannuelle, la Direction des services techniques et du domaine travaille avec la Direction de la Transition Écologique et du Climat de la Ville pour qu'elle mette à disposition de l'École son expertise pour l'accompagner dans la recherche de sources d'énergies renouvelables au-delà de la pose de panneaux photovoltaïques, qui seront déployés au moment où on travaillera sur le projet global de réhabilitation de l'établissement et d'isolation thermique des bâtiments. Ainsi, des études sont en cours de préparation pour travailler sur l'évolution du chauffage de l'établissement avec de la géothermie, sachant que d'autres projets de géothermie sont actuellement portés dans le Bois de Vincennes. On a donc bon espoir que ce soit possible de développer une telle source d'énergie au sein de l'établissement au cours des prochaines années.

On réfléchit aussi -je suis très enthousiaste, mais je ne sais pas si on va y arriver- à travailler sur de la micro-méthanisation qui pourrait être une façon de fournir notre propre gaz, puisque la géothermie ne suffira pas à chauffer l'établissement en période de grand froid. On aura toujours besoin de gaz et l'idée est d'avoir du gaz issu de la décomposition/valorisation de nos propres déchets organiques.

Ce gaz est constitué de molécules de carbone qui existent déjà dans notre système vivant. En les valorisant, on n'ajoute donc pas de carbone issu d'énergies fossiles. De ce point de vue, c'est tout à fait vertueux.

Voilà les principaux points en ce qui concerne les perspectives et engagements pluriannuels.

L'établissement n'est par ailleurs pas endetté. Peut-être aurons-nous un jour à nous endetter pour répondre à l'ensemble de nos besoins de financement quand nous ferons notre tour de table financier sur la rénovation de l'établissement, mais aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Voilà l'essentiel des points qu'il me semblait intéressant de partager avec le Conseil d'administration.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci beaucoup, Monsieur le Directeur. Le débat est ouvert.

Personne ne souhaite intervenir ?

**M. MARGAIN.**- Si. Sur le plan des recettes, j'avais une remarque, surtout une interrogation.

Vous avez des cours de formation le samedi matin qui sont destinés à des particuliers et qui sont de très bonne qualité ; sont-ils pour vous un vecteur de ressources supplémentaires avec peut-être une extension de ces cours, une offre plus large, puisque les gens sont de plus en plus intéressés par leur jardin ou est-ce marginal et est-ce que cela le restera ?

**M. GARAIX.**- Merci, Monsieur Margain. Effectivement, les cours dits « loisirs », qui n'ont pas de vocation professionnalisante, sont une activité importante de l'établissement. Ils sont essentiellement assurés par des jardiniers de l'École, mais pas uniquement, on fait parfois aussi appel à des prestataires.

En termes de volume, le niveau avait assez fortement décliné après le Covid. On a eu un vrai trou d'air après le Covid et dans le bilan sur l'année 2023, on retrouve le niveau d'avant Covid et notre ambition est d'accroître ces formations-là.

Dans l'ordre du jour du Conseil d'administration d'aujourd'hui, vous verrez que l'on va proposer de nouveaux cours qui entrent complètement dans ce cadre-là et qui sont destinés aux familles. On va proposer à des parents d'accompagner leurs enfants et on sent que c'est un public intéressant, y compris sensibiliser les jeunes et des familles entières.

On réfléchit aussi à proposer ces cours pas uniquement le samedi. On pense qu'il y a un public potentiel qui pourrait venir en semaine. Il faut que l'on apprécie bien en amont comment articuler la disponibilité du domaine pour accueillir ces formations-là avec les formations principales, portées par le lycée, le CFA et tout ce qui relève de la formation continue pour adultes.

C'est important pour nous. Cela participe de notre mission de diffusion d'une culture sur la présence du végétal, en ville notamment. Je n'ai plus en tête très exactement le nombre de personnes qui ont été formées dans l'année, mais on va le trouver. M. de Swarte me dit que 900 personnes ont participé à ces cours. L'idée est de continuer à les développer, évidemment.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci pour ces précisions. D'autres interventions ?

**Mlle VITTE.**- Le projet pour revoir l'entrée ne pourrait-il pas être mené par l'École ?

**M. GARAIX.**- Merci de votre question car c'est tout à fait l'idée. On a rencontré un premier maître d'œuvre en décembre. Nous lui avons proposé de travailler avec les élèves. On est en train de voir parce que, pour cette année scolaire, c'est trop tard puisque les projets pédagogiques sont déjà construits, mais on va prendre les prochains mois pour articuler le calendrier possible de cette opération avec tout ce qui va être prévu en termes pédagogiques avec les enseignants pour l'année prochaine.

L'idée est effectivement que ce projet d'entrée soit une démonstration de ce qui est fait au sein de l'École et c'est tout à fait dans le projet de cahier des charges que l'on a travaillé avec les équipes du domaine. C'est intéressant que ce soit aussi une vitrine de ce que l'on fait et de ce que font les élèves.

Après, il y a des sujets d'assurance, de responsabilité, qui vont être complexes à gérer. En tout cas, l'intention est bien celle-ci.

**M. le PRÉSIDENT.**- D'autres interventions ? Je n'en vois pas.

Merci pour cette présentation. On en est encore au débat d'orientation budgétaire, pas à proprement parler au vote du budget. Cela étant, on a le cadre dans lequel on va très certainement être amené à adopter ce budget en mars prochain.

Je voulais simplement rappeler que le soutien de la Ville de Paris se manifeste encore cette année à un niveau élevé puisque c'est le niveau le plus élevé jamais connu, qui est à nouveau celui de la Ville cette année.

D'ailleurs, c'était intéressant, dans les documents qui vous ont été adressés pour ce Conseil d'administration, de voir qu'il y avait eu un creux en 2021 ; le soutien de la Ville de Paris a été moins important et le travail qui a été mené par l'équipe de direction de l'École, mais aussi les élus, qui sont d'ailleurs dans leur diversité représentés au Conseil d'administration, et toutes tendances politiques confondues, a permis de rehausser l'engagement financier de la Ville et de faire en sorte que l'École soit accompagnée comme il se doit.

Et puis, vous l'avez remarqué, l'École est en mesure aujourd'hui de dégager de nouvelles recettes propres. C'est aussi une excellente nouvelle pour le futur et pour le développement de l'École à terme.

Comme il s'agit d'un débat d'orientation budgétaire, s'il n'y a pas d'autres interventions, on passe au vote. Je rappelle que, lors d'un débat d'orientation budgétaire, on ne vote pas à proprement parler sur le projet de budget puisque c'est en mars, mais on prend acte du fait qu'on a débattu.

Il vous est demandé d'approuver -ou non- le fait que nous ayons débattu dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Vote favorable unanime. Je vous remercie.

.

### **3. Autorisation de virements de crédits inter-chapitres - projet de délibération n °EDB2024-2**

**M. le PRÉSIDENT.**- Je passe la parole à Mme Cros, Directrice des services administratifs et des ressources.

**Mme CROS.**- Je vous remercie.

Il s'agit d'une opération qui propose de mettre en place une disposition que, jusqu'à présent, nous n'avons pas appliquée, mais qui est possible dans le cadre d'une nomenclature comptable M57, cadre adopté par l'École du Breuil lorsque l'établissement a été créé.

Elle permet d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre au sein d'une même section : section de fonctionnement/section d'investissement.

Par ailleurs, le Code général des collectivités territoriales permet d'opérer ce transfert à hauteur de 7,5 % des dépenses de chaque section. C'est un seuil maximum. Comme je le disais, on n'avait pas mis cette possibilité en pratique, mais il nous apparaît important, pour plus de souplesse au niveau de la gestion budgétaire, d'y avoir recours.

Toutefois, il est important de préciser qu'il y a un cadre qui doit être respecté, c'est-à-dire qu'il n'est pas possible de faire des virements de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et inversement, il est également exclu de faire des transferts en ce qui concerne les dépenses de personnel vers d'autres chapitres. En outre, chacun des transferts devra faire l'objet d'une information lors du Conseils d'administration suivant l'opération.

Ce taux que j'évoquais de 7,5 % est un taux maximal qu'on vous propose néanmoins d'appliquer. Il peut être différent d'une section à une autre, mais on opte aussi pour un taux identique tant pour la section d'investissement que pour celle de fonctionnement. C'est la teneur de cette délibération.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci, Madame la Directrice. Des interventions sur ce point ? Je n'en vois pas.

On vous propose de passer au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### 4. Mise en place du Forfait Mobilité Durable - projet de délibération n °EDB-2024-3

**M. le PRÉSIDENT.**- Monsieur le Directeur ?

**M. GARAIX.**- Il vous est proposé dans cette délibération de mettre en place au sein de l'établissement un forfait dit « de mobilité durable » qui permet de remplacer le dispositif actuel et qui est beaucoup plus large dans son appréhension de ce qu'il est destiné à financer puisqu'il s'étend désormais à ce que l'on appelle « les engins de déplacement personnels motorisés », donc trottinettes, scooters électriques, monoroues, *hoverboards*, et qu'il s'adresse aussi à des personnes qui utilisent de la mobilité partagée, notamment de l'autopartage de véhicules à faible émission.

Autre point à noter dans ce nouveau forfait mobilité durable : il est cumulable, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, avec le remboursement partiel, même s'il a été rehaussé à hauteur de 75 % -vous vous souvenez que l'on a voté cela au précédent Conseil d'administration- des abonnements de transports en commun, donc du Pass Navigo.

Il va se décliner en quatre seuils en fonction de la fréquence du recours à ces transports alternatifs, et il sera, soit de 100, soit de 200, ce qui était le seuil maximal jusqu'à présent, soit de 300 € par an pour les agents qui ont recours à des dispositifs ciblés dans le cadre de ce forfait mobilité durable.

C'est une façon d'inciter l'ensemble des 110 agents de l'École à recourir à des modes de transport pour leurs trajets domicile/travail les moins impactants du point de vue environnemental, et aussi une forme de soutien au pouvoir d'achat à des agents qui pratiquent ces modes de mobilité.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur le Directeur. Est-ce que des personnes souhaitent dire un mot là-dessus ? Non.

En tout cas, c'est une mesure qui, je l'espère, trouvera son public et qui permettra, comme le disait M. le Directeur, de soutenir des mobilités durables et aussi le pouvoir d'achat, ou le pouvoir de vivre, selon que l'on préfère utiliser l'une ou l'autre de ces expressions. En tout cas, c'est une très bonne nouvelle que ce forfait puisse être mis en œuvre au sein de l'École.

Je propose de passer au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### 5. Modification de la délibération IFSE - intégration des professionnels médico-sociaux - projet de délibération n °EDB-2024-4

**M. le PRÉSIDENT.**- Je donne la parole à Mme Cros.

**Mme CROS.**- Il s'agit de l'évolution d'un dispositif déjà existant puisqu'à partir de 2014, la réglementation a permis de consolider l'ensemble des primes versées aux personnels administratifs et techniques dans un seul et même dispositif dénommé RIFSEEP, qui est le régime indemnitaire tenant compte des sujétions et de l'expertise d'engagement professionnel.

Cette possibilité, ouverte depuis 2014, appliquée à la Ville de Paris, a été mise en place par étapes parce que c'était quand même une réforme assez importante.

En 2017, elle l'a été pour les personnels administratifs et des bibliothèques et en 2020, pour les personnels techniques.

Aujourd'hui, la délibération qui vous est présentée permet d'y inclure le corps des infirmiers et infirmières, donc de consolider les primes qui sont versées.

Dans la délibération sont également précisés les seuils minimal et maximal qui peuvent être versés au corps des infirmières et infirmiers.

Voilà l'essentiel de cette délibération.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci, Madame la Directrice. Est-ce qu'il y a des personnes qui souhaitent intervenir sur cette délibération ? Non. Je la mets au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## 6. Tarification des prestations de formation sur facturation - projet de délibération n°EDB-2024-5

**M. le PRÉSIDENT.**- Je donne la parole à M. de Swarte, Directeur de la formation continue.

**M. de SWARTE.**- Bonjour. Cette délibération porte sur le tarif principal de rémunération des intervenants professionnels sur facturation.

Il ne s'agit pas d'un nouveau tarif, mais d'une tarification du principal tarif pratiqué depuis un certain temps à l'École du Breuil, sauf qu'il y avait nécessité de clarification et d'extraction d'autres délibérations de ce tarif pour plus de simplicité au moment de l'émission des conventions de prestation.

Cette tarification était de 325 € et le reste, mais on l'isole par une délibération dédiée.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. C'est plus une délibération technique sur un dispositif qui existait déjà, si je comprends bien.

**M. de SWARTE.**- Tout à fait.

**M. le PRÉSIDENT.**- Des questions ? Des interventions ? Non. On passe au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## 7. Modification des Conditions Générales de Vente (CGV) - projet de délibération n°EDB-2024-6

**M. le PRÉSIDENT.**- C'est à nouveau à vous, Monsieur de Swarte, de présenter ce point.

**M. de SWARTE.**- Il s'agit d'une clarification de certains articles des conditions générales de vente actuelles et de la fusion de deux conditions générales de vente :

- ☞ Celles des cours du samedi pour le grand public
- ☞ Celles d'autres typologies de cours grand public : les cours de permaculture.

Ce travail de fusion, de modification et de mise à jour des conditions générales de vente s'inscrit dans un travail plus global et il est probable qu'au prochain Conseil d'administration, on propose de nouveau une délibération de fusion, cette fois, de l'ensemble de nos conditions générales de vente pour avoir un seul et unique document qui rassemble toutes les conditions générales de vente de l'ensemble des catégories d'actions que nous sommes susceptibles de commercialiser pour l'École.

Dans la délibération d'aujourd'hui, c'est la fusion de ces deux types de conditions générales de vente et l'évolution de pratiques tarifaires qui vont faire l'objet d'une délibération juste après, évoquée par M. Garaix, pour le public du samedi à destination des familles, des ajustements sémantiques et des clarifications, afin d'être plus lisibles et plus claires à la lecture par les usagers et les personnes qui font appel à nous pour participer à des cours.

On supprime les références au Code de la consommation, qui n'étaient pas les bonnes dans les précédentes conditions générales de vente.

Cela fera l'objet d'une délibération complémentaire une fois qu'on aura finalisé ce travail, mais il nous semblait important, pour la mise en œuvre effective dès maintenant des cours destinés au grand public, de faire passer cette première délibération à ce stade de la mise à jour des conditions générales de vente.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il des questions, des interventions ? Non. Je propose de passer au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### 8. Tarification des Frais de déplacement - projet de délibération n° EDB-2024-7

**M. le PRÉSIDENT.**- Monsieur de Swarte ?

**M. de SWARTE.**- C'est pareil, c'est à destination des professionnels que nous faisons intervenir en prestations de formation pour les cours de formation professionnalisante.

On est parfois amené à faire se déplacer les personnes à qui on fait appel pour dispenser des formations. On est aussi amené à faire venir de loin -parfois de très loin- des personnes spécialisées dans leur domaine pour dispenser les cours auprès des professionnels, donc il était nécessaire de définir un tarif forfaitaire, qui a été identifié et fixé à 65 € par journée de prestation de formation.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci.

Des interventions sur ce point ? Non. Nous passons au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### 9. Tarification des cours de jardinage grand public en famille Parents + Enfants -projet de délibération n° EDB-2024-8

**M. le PRÉSIDENT.**- Monsieur de Swarte, c'est toujours à vous.

**M. de SWARTE.**- La délibération porte sur ces nouveaux cours à destination du grand public, cette fois avec la présence autorisée d'enfants, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, mais qui faisait l'objet de demandes régulières.

Nos intervenants n'ont pas forcément la volonté d'encadrer les plus jeunes, et ce n'est pas forcément le même métier que le métier sur lequel on les mobilise. On s'est dirigé vers un cours en présence d'un adulte qui encadre l'enfant présent. On a donc défini des cours à tarif plein et des tarifs réduits pour les cours de 3 heures ou de 6 heures tels que définis dans la délibération que vous avez sous les yeux.

Cela n'a pas forcément été un exercice très simple en fonction du nombre d'enfants et d'accompagnants. On va essayer avec ces tarifs-là et si jamais on se rend compte que cela ne rencontre pas de succès ou que le tarif est trop élevé, on y reviendra pour que cela reste dans des échelles de tarifs qui nous permettent de nous assurer un équilibre financier.

Voilà une première version, j'espère la dernière. Si c'était compromis parce que trop cher, on vous soumettrait quelque chose d'autre.

**Mme PULVAR.-** Je suis en visio donc je ne vois pas les tarifs. Les tarifs individuels adultes, pour avoir été moi-même dans ces cours, me semblaient déjà élevés pour une journée de cours. Ce sont des tarifs que je peux supporter, mais qui ne me semblaient pas très grand public, donc je m'intéressais à la tarification que vous prévoyez pour les familles.

Par ailleurs, je comprends que les encadrants ne soient pas très enthousiastes à l'idée de recevoir des enfants parce qu'une bonne partie des cours sont très théoriques. Comment prévoyez-vous cet encadrement des enfants ?

**M. de SWARTE.-** En l'occurrence, c'est justement pour cela qu'on mobilise des parents avec leurs enfants : pour qu'en présence du formateur, il y ait un encadrement des plus jeunes.

**Mme PULVAR.-** J'ai bien compris.

**M. de SWARTE.-** Pour ce qui est du tarif, on a essayé de tirer vers le plus bas tout en restant à l'équilibre.

Quand vous mettez en regard les tarifs que j'ai proposés à la délibération précédente sur le coût/jour d'un intervenant extérieur, l'équilibre est très compliqué sur ces formations ; ce sont plus des formations d'appel, très clairement.

Pour nous, c'est important de pouvoir mettre en place ces cours car, comme le disait M. Garaix, ce sont peut-être de futurs professionnels à qui on va donner l'envie de s'orienter vers ces métiers-là. On ne cherchera pas forcément à faire de la marge sur ces formations, mais l'idée est d'être à l'équilibre sur ces actions. Cela a vraiment été un tâtonnement un peu difficile parce qu'on n'est pas vraiment en mesure de savoir combien d'adultes accompagneront combien d'enfants à chaque fois.

C'est pourquoi je disais que l'on serait éventuellement amené à les revoir si on voit que cela ne prend pas avec ces tarifs-là. On pourrait décider de les baisser, mais on ne pourrait pas tellement faire plus sinon, on serait amené à faire des opérations à perte.

**M. GARAIX.-** Pour répondre de manière plus précise sur les tarifs, ce sont des tarifs en deçà des tarifs publics pour les cours où nos publics repartent avec du matériel.

Là, ce sera le cas puisque ce seront des ateliers avant tout organisés pour les enfants. On demande aux parents d'être là donc ces enfants repartiront avec quelque chose qu'ils auront réalisé dans le cadre de ces ateliers-là. Ce sont des supports que l'École aura achetés au préalable, donc des éléments qui seront composés dans le cadre des ateliers à partir de ces supports.

Pour un adulte sur la demi-journée, le tarif est à 40 € et pour les enfants, à 30 €, et c'est cela qui, de mon point de vue, est important à avoir en tête : les tarifs réduits. Dans les conditions générales de vente, mais c'était déjà le cas, ce n'est pas nouveau, l'accès aux tarifs réduits est assez large au sein de l'École du Breuil, et je vais y revenir plus en détail.

Les tarifs réduits permettent d'accéder à un tarif pour adultes de 25 € et pour enfants, de 15 €. Ces tarifs réduits sont destinés à tous les jeunes entre 18 et 26 ans, tous les étudiants, tous les demandeurs d'emploi, tous les titulaires d'une carte d'invalidité, tous les membres des familles nombreuses, des journalistes spécialisés dans le domaine, les salariés d'associations qui interviennent sur nos domaines, les personnels de la Ville de Paris et les anciens élèves de l'École du Breuil.

Par ailleurs, et c'est important, et c'est un choix fait par le Conseil d'administration, on a une gratuité pour trois catégories de personnes qui sont les bénéficiaires du RSA, les bénéficiaires de l'APA et leur accompagnateur et les titulaires de la carte « mobilité inclusion » et leur accompagnateur.

On peut considérer qu'on a des tarifs réels à peu près aux coûts, qui nous permettent juste d'équilibrer pour le plein tarif, mais derrière, on fait de vrais efforts pour toutes les catégories qui entrent dans nos tarifs réduits ou dans la gratuité.

**Mme PULVAR.**- Merci beaucoup. Je n'avais pas les tarifs réduits en tête. Merci de cette large inclusivité des publics plus fragilisés dans les tarifs réduits.

**M. le PRÉSIDENT.**- D'autres questions ou interventions sur ce point ?

**Mlle VITTE.**- Oui. Je n'ai pas très bien compris. C'est pour les enfants et les adultes paient le plein tarif ?

**M. de SWARTE.**- Ce sont des cours en famille. Les parents accompagnent les enfants et participent également. Et ils repartent avec leur production.

**M. GARAIX.**- Les parents ne sont pas considérés par nous uniquement comme des accompagnateurs d'enfants, on s'adresse aussi à eux.

**Mme PULVAR.**- Ce sont des parents qui n'arrivent pas à faire garder leurs enfants pendant leurs cours ?

**M. de SWARTE.**- Non, ce ne sont pas les mêmes cours. Ce sont vraiment des cours pratico-pratiques. On est en train de définir le catalogue de ces cours, tout n'est pas encore arrêté, l'idée n'étant pas de leur donner accès aux mêmes cours que ceux de tout le catalogue que l'on a actuellement. On va les cibler et essayer d'en créer de nouveaux pour ce type-là.

**Mme PULVAR.**- Entendu. Merci.

**M. le PRÉSIDENT.**- S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au vote sur ce point.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur de Swarte, de préciser qu'il y aurait des ajustements s'ils s'avèrent nécessaires.

#### **10. Tarification d'achat de prestations intellectuelles d'ingénierie via des vacances - projet de délibération n° EDB-2024-9**

**M. le PRÉSIDENT.**- Monsieur de Swarte ?

**M. de SWARTE.**- On a voté l'année dernière un tarif d'ingénierie, mais sur facturation, et il se trouve que l'on fait aussi appel à des personnes vacataires qui ne sont pas en capacité de facturer parce qu'elles n'ont pas d'entreprise pour le faire. Il s'agit de rémunérer les prestations intellectuelles d'ingénierie à des vacataires.

C'est juste un ajustement autorisé de faire appel à l'ensemble des personnes avec lesquelles on travaille pour mettre en œuvre nos formations, donc de proposer ce tarif de 35 € bruts par heure de travail d'ingénierie pour les vacataires.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci pour ces précisions. Des interventions sur ce point ? Non.

On passe au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **11. Tarification des cours de permaculture - projet de délibération n° EDB-2024-10**

**M. le PRÉSIDENT.**- Ce sont des cours qui, je crois, ont beaucoup de succès. Monsieur de Swarte ?

**M. de SWARTE.**- C'est juste que, dans la délibération précédente, il y avait une coquille. C'est une mise à jour. C'est exactement ce que l'on a voté l'année dernière, mais il y avait une coquille dans un des tarifs où il était indiqué un terme qui n'était pas le bon et on a changé « découverte » par « initiation ». Or, les cours de découverte sont des cours du samedi, ce ne sont pas les mêmes programmes ; pour éviter des confusions, on a souhaité mettre à jour cette délibération en remplaçant « découverte » par « initiation ».

**M. GARAIX.**- Au final, on a trois types de cours de permaculture : découverte, initiation et cours de conception. Une demi-journée, deux jours ou 11 jours.

**M. de SWARTE.**- Pour les découvertes d'une demi-journée, ce sont les cours grand public du samedi, donc les tarifs du samedi.

**M. le PRÉSIDENT.**- C'est assez clair. Donc trois niveaux de cours et de possibilités en termes de formation et par conséquent, de tarification.

Des interventions sur ce point ? Je n'en vois pas. On passe au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **12. Tarification de mise à disposition des espaces intérieurs et extérieurs - projet de délibération n° EDB-2024-11**

**M. le PRÉSIDENT.**- Je donne la parole à Mme Monjauze, Directrice du développement et de la communication.

**Mme MONJAUZE.**- Merci.

Effectivement, on revient sur cette tarification des espaces intérieurs et extérieurs de l'École du Breuil parce que, comme on l'a vu à plusieurs reprises depuis quelques années, les demandes d'usage de l'École vont croissant, que ce soit les espaces extérieurs ou intérieurs pour permettre des séminaires, des séances de travail d'entreprise ou des assemblées générales. On a de plus en plus de demandes d'extérieurs pour organiser des événements ou ce type d'animations à l'École.

De manière assez évidente, cela coûte à l'École de mettre à disposition ces espaces, plus le personnel et l'organisation logistique qui permettent de les assurer dans de bonnes conditions. On a travaillé sur une grille de tarification de ces mises à disposition d'espaces qui vous avait été proposée en juillet 2023 pour la dernière fois et on est revenu sur une délibération couplée à celle qui incluait aussi l'offre de service des prestations que l'on pouvait offrir.

Aujourd'hui, on vous propose deux délibérations différentes :

☞ L'une pour cette mise à disposition d'espaces intérieurs et extérieurs

☞ L'autre pour la tarification de l'offre de service, que l'on verra dans le point suivant.

Pour cette première délibération, on apporte quelques amendements et cette tarification présentée cette année inclut une hausse de 10 % pour les espaces intérieurs et extérieurs, répercutant ainsi les hausses que l'École connaît, comme toutes les structures et toute la société.

Ce sont des surcoûts rencontrés de manière globale depuis deux ans dans la gestion de ces espaces, notamment pour ce qui concerne l'eau, le gaz et l'électricité. Cela répercute une inflation globale.

Par ailleurs, on a décidé également d'adopter une nouvelle tarification pour la mise à disposition des espaces au-delà de l'ouverture du jardin. Cette mise à disposition en matinée ou en soirée, qui nécessite notamment une présence prolongée de l'équipe de surveillance, sera facturée à un tarif forfaitaire équivalent à une demi-journée supplémentaire d'occupation en tarif réduit.

Enfin, il y a un espace pas encore déterminé en termes de tarification, le hall B, qui est utilisé de façon assez systématique pour l'ensemble des événements qui sont accueillis à l'École, qui est attenant à la roseraie donnant directement sur le domaine, dont on a fait une seule et même section en comptabilisant cela comme une salle supplémentaire.

Ces modifications sont proposées et ont pris effet au 1<sup>er</sup> janvier.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il des questions, des interventions ? Non. Je vous propose de passer au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **13. Actualisation Tarification de l'offre de service - projet de délibération n° EDB-2024-12**

**M. le PRÉSIDENT.**- C'est toujours Mme Monjauze.

**Mme MONJAUZE.**- Je précise, pour compléter l'information sur la mise à disposition des espaces, que nos tarifs restent bien en deçà de ceux que l'on peut trouver sur le marché de privatisation des espaces et qu'il y a une qualité de service et d'accompagnement des personnes et des structures que l'on accueille extrêmement importante.

Je complète aussi sur la question de la tarification réduite et des gratuités qui sont offertes de manière relativement fréquente à des structures en tarifs réduits pour la Ville de Paris et les autres collectivités territoriales et en gratuité pour des organismes à but non lucratif portant un événement d'intérêt général en lien avec notre objet social.

Cela a été le cas, par exemple, du forum de l'AFAUP sur l'emploi et la formation que l'on a accueilli le 5 janvier dernier, pour lequel on a mis des effectifs du personnel à disposition et à qui on a appliqué la gratuité.

C'est donc quelque chose d'assez négociable, et on reste sur une tarification extrêmement basse par rapport à la réalité des prix du marché pour ce type d'espaces.

Pour le second volet de la tarification qui, auparavant, figurait dans une seule et même délibération, il s'agit de tarifier l'offre de service de l'École du Breuil indépendamment de ce qui concerne les cours et la formation.

Auparavant, la tarification de cette prestation incluait les cours de jardinage, que l'on a extraits de cette tarification-là pour qu'ils rejoignent l'ensemble des CGV de la tarification des formations, et ici, on vous propose la tarification qui concerne les visites guidées, les conférences, les ateliers, c'est-à-dire de la mise à disposition du personnel qui prend en charge des groupes pour les accompagner, leur faire des visites guidées ou des cours à destination de publics scolaires, de centres d'animation, de lycées ou d'autres établissements d'enseignement supérieur.

Il y a un volet de promotion de l'École et de nos formations sous-jacent dans ce travail, ce qui nous amène à introduire une tarification réduite pour tout ce qui est groupes scolaires, collèges, lycées, associations et aussi collectivités dont la Ville de Paris. Là, on est sur des tarifs réduits par personne ou par enfant, et de la même façon pour les conférences et les ateliers, on applique une tarification spécifique dès lors que cela a à voir avec une approche scolaire.

Par ailleurs, quand on accueille des visites guidées, des conférences ou des ateliers, on accueille des publics souvent en groupe, souvent professionnels, et ce sont des prestations que l'on propose à des structures qui viennent réserver les espaces pour un forum ou un événement.

Vous avez ici la grille de tarification, dont on n'a pas changé les montants, mais qu'on a rendue plus lisible et dissociée de la mise à disposition des espaces.

Comme complément d'information, j'ajoute que, lors du prochain Conseil d'administration et du travail qui sera fait sur la fusion de l'ensemble des CGV, les CGV concernant ces prestations et les mises à disposition d'espaces seront incluses dans le document global des CGV de l'École dans son ensemble. Ce sera un chapitre supplémentaire des CGV.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci, Madame la Directrice. Y a-t-il des questions, des interventions ?

**M. GARAIX.**- Une précision.

Aujourd'hui, on a eu toute une série de délibérations sur des conditions générales de vente, des tarifications, des mises à jour, etc. Cela peut paraître important dans l'activité de l'École et je veux relativiser les choses.

Par exemple, et c'est une façon de répondre à l'interrogation de M. Margain, les cours du samedi représentent un peu plus de 40 000 € de recettes par an ; les mises à disposition d'espaces de l'établissement pour différents types d'événements varient d'une année sur l'autre, mais on navigue entre 20 et 30 000 € par an. Je rappelle que le budget de l'établissement est de 8,174 M€.

Pour autant, on est obligé de faire une délibération sur ces sujets parce que c'est le cadre réglementaire dans lequel on évolue. C'est relativement présent en termes de délibérations dans un Conseil d'administration comme celui d'aujourd'hui, mais cela ne reflète pas l'entièreté de l'activité de l'établissement. Il peut y avoir une vision déformante d'un ordre du jour comme celui d'aujourd'hui par rapport à la réalité de la vie de l'établissement.

C'est ce que je voulais préciser, même si les sujets sont importants.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci de ces précisions. Je propose de passer au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous arrivons au terme de l'ordre du jour, et donc, de ces nombreuses délibérations qui, même si elles ne sont pas financièrement très importantes, le sont pour la vie de l'École.

### Point d'information :

#### **Plan d'actions suite au Conseil d'Administration Extraordinaire du 19 octobre 2023**

**M. le PRÉSIDENT.**- Vous le savez, lors de ce Conseil d'administration extraordinaire, il y avait eu la présentation du rapport de l'IG de la Ville de Paris concernant le fonctionnement de l'École avec un certain nombre d'auditions menées auprès des personnels de l'École et des préconisations présentées et proposées.

Par ailleurs, toujours à ce Conseil d'administration, était présent également le cabinet Interface, des psychologues du travail qui sont présents tout au long de cette année scolaire auprès des personnels de l'École de manière à pouvoir accompagner tout le travail que nous menons, collégial et le plus collectif possible par rapport au diagnostic posé et à la façon dont on peut améliorer le fonctionnement de l'École, mais aussi l'ambiance générale de travail au sein de l'École.

On avait évoqué à cette occasion la mise en place d'un comité de pilotage *ad hoc*, là aussi le plus collectif possible, en se fondant sur la composition du Conseil d'administration, en proposant à qui le souhaite d'y participer. C'est en ce sens que l'on avait souhaité, avec l'équipe de direction de l'École, faire ce point d'information de manière que l'on puisse avoir une discussion à ce sujet.

Monsieur le Directeur, je vous donne la parole.

**M. GARAIX.**- Je vous remercie. Je vais détailler ce que vous venez de dire. Ce n'est pas un bilan, mais un point d'étape. C'était mi-octobre et on est tout début février, soit trois mois et demi après ce Conseil d'administration extraordinaire.

La demande du Conseil d'administration portait sur trois points :

- Mettre en œuvre les orientations de l'Inspection générale
- Travailler de manière étroite en termes de méthode avec le cabinet Interface
- Mettre en place un COPIL

Mettre en œuvre les orientations de l'Inspection générale

L'idée est maintenant de faire un petit point, dans un premier temps, sur les recommandations qui ont été proposées par l'Inspection générale. Elles étaient au nombre de huit, que vous voyez apparaître à l'écran, et je vais vous dire où nous en sommes sur ces points.

↳ Mise en place d'un cadre juridique clair sur la question du temps de travail, des rémunérations et des obligations de service.

Nous travaillons étroitement avec un cabinet spécialisé en droit de la fonction publique qui nous avait été recommandé par nos collègues de la Direction des ressources humaines de la Ville de Paris, le bureau du droit de la fonction publique, le cabinet Bazin. On travaille avec eux en ce moment sur la réalisation d'un document cadre pour l'ensemble des agents de l'établissement sur les droits et devoirs des agents publics, et qui se déclinera en différentes règles par métier sur les temps de travail, les obligations de service et les rémunérations.

Ce travail est en cours, on doit faire un point avec eux la semaine prochaine et le bureau du droit de la fonction publique de la Direction des ressources humaines.

L'objectif en termes de calendrier est de finaliser un cadre pour le mois de mars, pour que l'on puisse ensuite discuter de tout cela avant qu'il soit soumis au vote du CST qui se tiendra en mai, lequel est préalable à un vote du Conseil d'administration qui, lui, aura lieu au mois de juin.

C'est le cadre sur les conditions de travail, la clarification demandée de manière assez ferme par l'IG.

↳ Prendre en charge les situations individuelles et conflits interpersonnels au sein de l'établissement.

Ce travail est précisément celui qui a été entrepris par le cabinet Interface, à nos côtés depuis maintenant plusieurs mois, et qui continue son travail au sein de l'école. On doit, pour des raisons de respect du droit de la commande publique, renouveler notre marché et on verra qui continuera à nous accompagner sur cette démarche.

En tout cas, cette démarche est engagée et je pense être fidèle à la réalité en disant que le travail réalisé par Interface, avec l'engagement des agents, l'engagement des équipes -il ne travaille pas tout seul, au contraire, il fait travailler les uns et les autres- commence à porter ses fruits.

L'idée est que ce travail-là se perpétue et qu'il y ait un transfert de compétences entre ce qu'Interface nous apporte en termes de méthode et une capacité de l'établissement à intégrer des process, des réflexes, pour que nous soyons en capacité nous-mêmes ensuite de gérer ces situations de conflits interpersonnels, sachant que, dans ce que l'Inspection générale disait en tout cas, ces conflits interpersonnels étaient eux-mêmes aussi générés par l'imprécision et le flou du cadre juridique, c'est pourquoi il nous enjoignait d'assez rapidement clarifier ces points-là.

↳ Mettre en place des mécanismes d'alerte et traiter les risques psychosociaux

Le travail engagé par Interface en bilatéral avec un certain nombre d'agents pour leur apporter une écoute, un soutien et une clarification de leur rôle au sein de l'établissement porte aussi ses fruits.

Un diagnostic associé à des préconisations sur la question des RPS est en cours de rédaction. Je ne sais pas vous dire précisément quand il sera délivré, mais prochainement. C'est un point qui a été revu récemment. On a fait une réunion *ad hoc* entre la MISST, le bureau de la médecine préventive, le SAM et Interface pour voir comment on appréhendait ce sujet des RPS au sein de l'établissement.

Le diagnostic et les préconisations sont en train d'être explicités et on continue à avancer avec Interface.

↳ Renforcer la prévention et la lutte contre tout type de discrimination, notamment les violences sexistes et sexuelles au sein de l'établissement.

Ce sujet n'est pas nouveau et avait déjà été repéré par une autre mission de l'Inspection générale qui portait sur la question des VSS dans tous les établissements de formation satellites de la Ville de Paris.

Cet axe fait notamment référence à ce que l'on disait tout à l'heure lors de la présentation du budget et le renforcement des moyens en termes de formation des agents. On a déjà engagé cette démarche en 2023 et elle va être accélérée et élargie en 2024 avec un travail de formation pour l'ensemble des agents, mais aussi des élèves sur la question des discriminations, et notamment les discriminations qui peuvent prendre la forme de violences sexistes et sexuelles. On avance ainsi de plusieurs manières.

En validant le budget le 25 mars, vous entérinerez aussi le financement de ces différentes formations.

↳ Désigner, sous l'autorité du Directeur, un secrétaire général ou Directeur-adjoint.

Sur ce point, un travail en profondeur est en cours avec Interface. On évoquait la question des RPS et des situations interpersonnelles conflictuelles, mais Interface nous accompagne aussi, nous, équipe de direction, pour repositionner l'ensemble de l'équipe de direction et les encadrants dans leur mission d'encadrant.

Il nous est nécessaire de poursuivre ce travail de fond avant que de définir avec précision le poste que l'Inspection générale nous suggère de créer.

On a besoin de travailler encore entre nous, équipe de direction, et de travailler encore avec Interface pour juger du quoi et du comment sur ces postes-là.

↳ Solliciter l'Inspection de l'enseignement agricole pour examiner le déroulement des formations.

Il n'y a pas à proprement parler d'inspection au sein de l'École du Breuil, qui est dans une situation un peu singulière puisque c'est un établissement public de la Ville de Paris, mais qui ne dépend pas de l'Éducation nationale. Notre tutelle pédagogique est du côté de l'enseignement agricole, du ministère de l'agriculture. Il y a un corps d'inspection au Ministère de l'agriculture qui travaille au sein des établissements publics d'enseignement du Ministère. Or l'École Du Breuil n'est pas un établissement du Ministère de l'agriculture, elle est sous contrat avec ce Ministère.

J'ai sollicité mes interlocuteurs du service de la formation à la DRIAAF, antenne régionale du Ministère de l'agriculture. Les discussions sont en cours en ce moment, je n'ai pas encore de choses précises à vous présenter là-dessus, mais le travail est engagé.

↳ Proposer aux enseignants d'intervenir dans les formations pour adultes

L'idée est de permettre aux enseignants qui enseignent aujourd'hui en formation initiale, c'est-à-dire au lycée et au CFA, d'intervenir de manière complémentaire sur les formations pour adultes en formation continue. Cette préconisation de l'IG est liée notamment à la remise à plat du cadre juridique qui pourrait avoir des conséquences en terme de rémunération pour certains enseignants. Il s'agit donc de voir comment, si des situations se dégradent, elles peuvent être ainsi compensées.

Ce travail a été acté cet été puisque le Conseil d'administration a délibéré pour que des jardiniers puissent intervenir de manière ponctuelle dans des formations au sein de l'établissement. On travaille avec le cabinet spécialiste en droit de la fonction publique, le cabinet Bazin, pour voir comment on arrive à fabriquer cette possibilité et répondre aux propositions de l'Inspection générale.

Cela interroge notamment sur ce qu'est un formateur. Il y a des enseignants, des formateurs, différents types de statut, et on travaille là-dessus avec le cabinet Bazin.

↳ Engager la réhabilitation de l'École

L'Inspection générale avait rappelé que l'École et son personnel pouvaient se sentir laissés de côté avec ce projet de réhabilitation qui est attendu depuis longtemps et qui ne voit pas de forme concrète aujourd'hui.

Je vais très rapidement reprendre des points que j'ai pu dire en parlant du budget de l'établissement en 2024. Je le redis : une autorisation de programme a été ouverte en décembre 2023 sur le budget 2024 de la Ville. Nous sommes en train de finaliser, avec la Direction des services techniques et du

domaine, la mise à jour de l'étude de programmation qui avait été réalisée en 2019. Nous avons encore eu une réunion hier à ce sujet.

Nous sommes intervenus en anticipation de ce projet de réhabilitation. Je dis « nous », mais c'est incorrect, c'est l'association des anciens élèves qui est intervenue le 25 janvier sur le registre d'enquête publique du PLU parce qu'il y avait une petite coquille dans le projet de PLU, projet qui sera à nouveau soumis au vote du Conseil de Paris fin 2024. Le Président de l'Association des anciens élèves et étudiants de l'École du Breuil est intervenu au registre pour signaler le besoin de faire une petite retouche. On l'en remercie et ceci devrait être pris en considération, en tout cas on l'espère, dans le cadre de l'enquête publique et nous permettrait de retrouver un peu de marge de manœuvre pour repenser ce projet de réhabilitation.

Un passage en CLE 1 (Comité de Lancement des Études) est déjà programmé le 19 mars, c'est stabilisé à l'agenda du Président et de la direction de l'École pour franchir la première marche, et on lance un premier programme de travaux avec un maître d'œuvre en cours de désignation sur la recomposition de l'entrée de l'établissement, qui est une façon d'avancer très concrètement sur la réhabilitation de l'établissement.

Voilà le point d'étape sur les différentes recommandations qu'ont pu faire les inspecteurs de l'Inspection générale.

#### Travailler de manière étroite en termes de méthode avec le cabinet Interface

J'ai eu l'occasion d'en parler à l'occasion des différents points précédents.

On a un travail avec Interface que je trouve assez riche et l'essentiel des gens qui travaillent avec eux seront d'accord. C'est un travail qui s'ajuste en temps réel, on n'a pas de programme de travail établi sur les prochains mois, on adapte en fonction des besoins, de la cartographie des besoins maintenant établie par Interface, et en accord avec tout le monde, pas que la Direction, mais l'ensemble des métiers qu'Interface va chercher, des discussions, des médiations sont conduites en bilatéral, en plurilatéral ou même en format plus large avec différents corps de métier.

Tout cela est conduit, on estime que l'on est dans une phase de montée en puissance sur plusieurs mois qui va être nécessaire pour aider tout le monde à crever les abcès qu'il faut crever, et je trouve que la façon dont ils expriment les choses est intéressante, à savoir régler des situations de conflictualité, de nouvelle compréhension, et sortir par le haut de la conflictualité en parlant franchement des choses et en faisant en sorte que les interlocuteurs se comprennent mieux les uns les autres, d'où ils parlent, quels sont leurs objectifs, leurs peurs, leurs craintes, et fabriquer un espace commun de discussion et de respect.

C'est un travail utile et difficilement quantifiable. Je pourrais dire qu'Interface a mené tant de réunions, mais ce n'est pas représentatif de la façon dont nous avançons collectivement. En tout cas, ce travail est présent en ce moment au sein de l'établissement.

#### Mettre en place un COPIL

On pourrait appeler ce comité « transformation 2030 ». Il faut qu'on lui trouve un nom.

En tout cas, on lui a trouvé une date puisqu'il se réunira pour la première fois le 20 mars sous la présidence de M. Najdovski, et il regroupera tous les membres du conseil d'administration volontaires pour participer à cette démarche.

C'est aussi aujourd'hui un appel à volontariat. On reviendra vers les différents membres du conseil d'administration pour leur proposer de participer à cette démarche, mais d'ores et déjà, vous êtes toutes et tous invités à contribuer à ce travail.

Il y aura aussi des représentants des différents métiers de l'École, la Direction de l'École, les représentants du personnel -c'est une nécessité et cela avait été annoncé dès le début-, une

représentation du secrétariat général de la Ville et les Directions de la Ville de Paris qui suivent l'École de près, et on aura certainement besoin de mobiliser des experts en fonction des thématiques qui seront abordées.

Voilà pour la composition de ce COPIL et, vous l'avez compris, c'est l'objectif de suivre l'avancement des recommandations de l'Inspection Générale dans le détail, et les membres de ce COPIL auront aussi pour vocation de cadrer la démarche de Breuil 2030, qui est la façon dont les agents de cette école, les apprenants, les futurs agents et les futurs apprenants se projettent dans ce que sera l'École 2030. C'est tout bientôt et le monde change très vite ; il faut que, collectivement, on se projette dans ce que seront les formations que l'on portera dans quelques années, où sont les besoins, quelles sont nos ressources, comment on imagine le domaine dans cinq, 10 ou 15 ans.

On va devoir aussi conduire ce travail en faisant venir des idées, des compétences, des ressources de l'extérieur pour mettre en mouvement celles qui sont déjà présentes, nombreuses et riches au sein de l'établissement.

Voilà ce que je voulais dire rapidement des suites du conseil d'administration du 19 octobre.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur le Directeur.

Il y a beaucoup de sujets en soi dont on peut discuter, mais cela nous semblait important d'avoir ce point à date et d'en informer le plus largement le Conseil d'administration avec l'idée de dire que l'on a engagé ce travail de la manière la plus collective et collégiale qui soit et on vous invite toutes et tous, dans la mesure de vos possibilités, à y participer parce que c'est ensemble, collectivement, qu'on pourra progresser dans la vie de l'École.

C'est aussi cette approche-là que l'on vous propose d'adopter dans le droit fil des discussions que l'on a eu par le passé, et notamment à l'occasion du Conseil d'administration extraordinaire d'octobre dernier, avec l'objectif commun et partagé de faire en sorte que l'École progresse dans sa façon de fonctionner au quotidien et que, sur la base du diagnostic et des préconisations faites, on puisse avancer sur les différents sujets qui sont devant nous.

Est-ce que des personnes souhaitent intervenir sur le sujet ? Non ? C'est bon ? Cela veut dire que c'est assez clair.

Dans ce cas, on se propose de vous donner rendez-vous le 25 mars prochain.

**M. GARAIX.**- Oui, à 15 heures.

J'en profite parce qu'on a fixé la date il y a quelques semaines pour indiquer que la Fête de l'École, notre grand rendez-vous annuel, aura lieu les 25 et 26 mai. Vous pouvez d'ores et déjà bloquer votre agenda sur les deux journées complètes.

On est en train de concocter un beau programme, et on en dira plus prochainement.

**Mme PULVAR.**- C'est bien noté. Merci.

**M. le PRÉSIDENT.**- S'il n'y a pas d'autres interventions, il me reste à vous remercier pour votre participation, en vous priant de m'excuser de ne pas avoir pu être physiquement présent avec les personnes dans la salle de classe dans laquelle a lieu le Conseil d'administration à l'École elle-même. Ce n'est que partie remise pour une autre fois.

Merci à toutes les personnes présentes, soit physiquement, soit à distance, d'avoir participé à ce conseil d'administration.

*La séance est levée 15 heures 45.*